



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 18 novembre 2013 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/1/Budget 2013 : décision modificative n°3

Il est nécessaire de voter une décision modificative pour régulariser les comptes

Pour le fonctionnement :

Sur le compte 73923, 15 000 € de crédit seront inscrits pour permettre le versement du FNGIR et du fond de péréquation intercommunal et déduits du compte 6358

En investissement :

Pour l'achat de logiciels complémentaires pour l'école 1 200 € seront inscrits au compte 2112 et déduit du compte 2051.

Pour l'aménagement de la gare, 30 000 € seront inscrits au compte 2315 pour créer une opération n°37 nommée aménagement de la Gare et déduit du compte 2188

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE une décision modificative n° 3.

2/Vente d'une parcelle communale à la SAS ESTATE

Annulation de la délibération de la Vente d'un terrain communal pour le projet de centre commercial du 21 février 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'annuler la délibération du 21 février 2011 portant sur la vente d'une parcelle communale à la société ESTATE.

Annulation de la délibération approuvant le renouvellement de la promesse de Vente d'un terrain communal pour le projet de centre commercial du 31 juillet 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Annule la délibération du 31 juillet 2012 portant sur le renouvellement de la promesse de vente de 29.38 ares (surface approximative), à la société « ESTATE ».

Vente d'un terrain communal pour le projet de centre commercial

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la cession de 29.75 ares section 10 n°128/1 NEUFELD provenant de la division de la parcelle communale section 10 n°60 /1 avec 69.90 ares, à la société « ESTATE » et Fixe le prix de vente à 4 000 € l'are

2/Communauté de Communes du Pays Rhénan

Transfert des compétences de la communauté de Communes Gamsheim-Kilstett à la commune de Kilstett

Réduction des compétences de la CC Gamsheim-Kilstett à ses communes membres

Le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de l'harmonisation des compétences des 4 EPCI, les communes membres de chaque EPCI sont amenées à se prononcer sur les restitutions des compétences envisagées.

A cet effet, le conseil communautaire de la CC Gamsheim-Kilstett, restitue à ses communes membres (Kilstett et Gamsheim), par délibération du 5 novembre 2013, les compétences suivantes, avec effet au 31 décembre 2013 :

Compétences optionnelles

Compétences restituées aux communes :

- création, extension, aménagement, entretien et fonctionnement des structures d'accueil périscolaire.
- étude des besoins liés à l'amélioration de la condition sociale des personnes âgées
- réalisation et suivi des travaux d'aménagement, de curage et d'entretien des fossés, cours d'eau, à l'exception de ceux entrant dans le périmètre couvert par le syndicat fluvial du Zornried, dans le respect du paysage et du milieu naturel
- étude sur la faisabilité d'une salle multisports couverte
- création, extension, aménagement, entretien et gestion des centres de loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la restitution des compétences de la CC Gamsheim-Kilstett, énumérées ci-dessus, avec une prise d'effet au 31/12/2013.

Désignation des représentants de la commune de KILSTETT au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan (C.C.P.R)

Il est nécessaire de désigner les délégués à la C.C.P.R pour la période du 01/01/14 à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, après les élections municipales de mars 2013 .

Le Conseil Municipal, Désigne Gabriel MULLER (Maire) et M Francis LAAS (Adjoint au Maire) comme délégués de la Commune de Kilstett au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan. (vote 15 voix pour et 2 abstentions)

4/Subvention de 350 € au Don du sang pour la confection de bredele

L'Amicale des Donneurs de Sang de Kilstett va réaliser les biscuits bredele qui seront distribués aux personnes âgées lors de la fête des aînés du 12 janvier 2014. Il est proposé de leur verser une subvention de 350 € pour les dédommager des frais occasionnés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention de 350 € à l'Amicale des Donneurs de Sang de Kilstett.

5/Ried : Vente de peupliers :

La commune va couper environ 23 peupliers au bout du Viehweg et des saules en coupe de type têtard qu'il est proposé de vendre à la société COSYLVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le prix de vente du bois comme suit :

Bois sur pied peuplier : 19.00 € HT / m3 pour le bois frais et sain

Bois énergie-houppiers de peupliers : 1€/HT/tonne

Dit que l'abattage et le débardage seront à la charge de la société COSYLVAL.

6/Convention de mise à disposition d'une cave de la bibliothèque à une association.

Il est proposé de mettre à disposition une cave dans le bâtiment de la bibliothèque municipale d'une surface de 12 m² à l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne en contrepartie du versement d'un loyer annuel. Une convention annuelle précaire de mise à disposition sera signée.

Le Conseil Municipal, après délibérations, Approuve la convention de mise à disposition de la cave de la B.M.K à l'ASMA (15 voix pour et 2 abstentions)

7/Droit de Prémption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n' pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant une cession immobilière.

8/Don à la Croix Rouge pour les sinistrés du typhon Haiyan dans l'archipel des Philippines

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser 1 000 € à la Croix Rouge pour les sinistrés du typhon Haiyan qui a frappé les Philippines.

9/Zone de covoiturage à la Salle de la Musique et de la Culture de Kilstett.

En accord avec la commune de Kilstett, le Département a défini une zone de covoiturage qui correspond au parking de la Salle de la Musique et de la Culture. Une signalisation sera mise en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la convention de signalisation d'une zone de covoiturage à la Salle de la Musique et de la Culture.

10/Cérémonie d'inauguration de l'église de Saint Priest Ligoure commune jumelée avec Kilstett.

Une délégation de Kilstett composée de 8 personnes s'est rendue à la cérémonie d'inauguration du 16 novembre 2013 qui marque la réouverture de l'église de Saint Priest Ligoure après sa restauration. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de prendre en charge les frais d'hébergement et les frais de transport de la délégation de Kilstett

11/ Information : Musée Historique de Strasbourg

Le Musée Historique a complété ses collections sur la libération de Strasbourg et les combats autour de Kilstett.



Le Maire

Gabriel MULLER